

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOM DES SAISIES
DU JEUDI 23 JUIN 2005 A 18 HEURES**

Présents : Membres élus

Mmes GIORIA Mireille- DETRAZ Christiane - RIMBOUD Elisabeth
MM. BERTHOD Paul - LALO Jacques - BAPTENDIER Julien - REBORD Jean Luc -
MARIN LAMELLET Bernard - APPLAGNAT Camille - GACHET Marcel

Encadrement SIVOM

Melle DEVILLE Monique
M. BOCHET René

Excusés : Membres élus

M. BEROD Alain (pouvoir à DETRAZ Christiane)
Mme DUFFET Jacqueline (pouvoir à MARIN LAMELLET Bernard)
Receveur syndical
M. BOULANGER Alain

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 heures.
Elle donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 31 mars 2005.
Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2004 DU SERVICE DE L'EAU

M. SIBUET de la Lyonnaise des Eaux présente le rapport d'activité 2004.
Accord sur le principe de l'individualisation des compteurs d'eau.

ZONE INA6

Madame la Présidente fait le point sur l'avancée du dossier. Des négociations sont en cours avec un particulier.

Le projet pourrait comprendre 3 zones :

- 1 zone affectée pour le logement des saisonniers
- 1 zone pour la construction de lits banalisés et hôteliers
- 1 zone de chalets individuels.

Le comité syndical autorise Madame la Présidente à lancer l'appel à candidature pour l'aménagement de la zone INA6

ZONE UE - Les Carrets

La communauté de communes du Beaufortain est gestionnaire des infrastructures d'assainissement. Pour permettre l'extension des réseaux eau et assainissement sur le site des Carrets - zone UE, les membres élus autorisent Madame la Présidente à signer une convention portant création d'un groupement de commande avec la communauté de communes du Beaufortain.

Concernant la demande d'un particulier pour la construction de logements saisonniers, fixe le prix de vente de la SHON à 305 € HT le m².

PERMIS DE CONSTRUIRE GARE ROUTIERE

A la suite des réunions de travail avec les professionnels de la station, Il est apparu nécessaire de proposer aux vacanciers un abri avec casiers à consigne qui serait situé contre la façade Est de la Maison des Saisies.

Le comité syndical donne pouvoir à Madame la Présidente pour contacter des architectes afin d'étudier ce projet et déposer le permis de construire.

PUBLICITE CIRCUIT MOTO NEIGE

Faisant suite au comité syndical du 5 novembre 2004, les prestataires n'ayant pu trouver un accord amiable, les élus décident la publication d'un avis d'appel public à candidature dans le journal local.

Un cahier des charges sera remis aux personnes qui en feront la demande au SIVOM des Saisies. Le dépôt des offres devra intervenir pour le 28 juillet 2005 à 12 heures.

Le comité syndical fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine appartenant au SIVOM pour l'exploitation du circuit de moto neige pour la saison d'hiver 2005 / 2006 à 1 040 € TTC.

L'ouverture des offres est fixée au jeudi 28 juillet 2005 à 18 heures.

CONVENTION DE PASSAGE TELESIEGE DU CHARD DU BEURRE

Le comité syndical autorise Madame la Présidente à s'entourer des conseils d'un avocat pour défendre les intérêts du SIVOM dans l'affaire qui l'oppose à M. CHAMIOT CLERC J. Claude.

AFFAIRES FONCIERES

Le Comité syndical donne un avis défavorable à :

- M. PICCARD René pour sa demande d'acquisition de la parcelle 308 au lieu dit « les carrets » ; A la conception du lotissement des Carrets, l'édification d'un merlon de terre a été imposée par la police des eaux.
- La copropriété du Cristal des neiges pour la pose de barrières bois permettant la fermeture des parkings privés de la copropriété. Le plan d'occupation des sols et le règlement du lotissement n'autorisent pas la pose de clôtures.

Le comité syndical revient sur sa décision du 5 novembre 2004 qui consistait à consentir un prêt à usage à l'école de ski internationale Glisse Passion pour l'occupation du domaine public (jardin d'enfant et chalet centre station). Un contrat de location annuelle précaire plus adapté à la zone sera proposé au requérant.

BILAN POLICE MUNICIPALE

Madame la Présidente présente le bilan de la police municipale de l'hiver 2004/2005. Un constat très significatif : moins de contraventions sur les stationnements payants (horodateurs) mais il subsiste un sérieux problème de stationnement sur les trottoirs (P.V. en hausse).

BILAN POSTE DE SECOURS PLAGE - ETE 2004

La fréquentation du plan d'eau durant la saison d'été 2004 est en baisse par rapport à l'été 2003.

Fréquentation du site en 2003	15 068
Fréquentation du site en 2004	9 308

Pour l'été 2005, un chef de poste et un sauveteur seront présents au plan d'eau du 27 juin au 31 août 2005.

Madame la Présidente demande le huis clos pour le point 10 de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Le comité syndical donne un avis favorable à :

- La demande d'installation d'un rocher mobile d'escalade à proximité de l'activité « elastic jump » (saison d'été 2005)
- La demande de servitude de passage de M. CUVEX COMBAZ Félix pour l'accès à son chalet situé vers le restaurant les Marmottes. Cette servitude s'exercera du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année.
- La modification de la régie de recettes suite aux nombreux changements intervenues dans les activités du SIVOM.
- La prise en charge des frais de transport de Madame la Présidente pour l'assemblée générale de l'association des Maires de station de montagne à Paris.

Les travaux de mise en conformité de l'éclairage public (4^e tranche) seront effectués dans le courant du mois de septembre 2005 par l'entreprise CARRET VETTIER pour un montant de 13 173.28 € TTC

Suite à l'article paru dans le dauphiné libéré du 16 juin 2005, Madame la Présidente précise que la remise en peinture de la station de pompage de Porrat a été réalisée par l'entreprise PONCET pour le compte du SIVOM et non pour la Lyonnaise des Eaux.

Une plaque en mémoire de M. ECKL Erwin sera installée dans le hall de la Maison des Saisies. Un projet d'inscription sera proposé aux membres de la famille.

Huis clos : modification statutaire du SIVOM

Depuis de nombreuses années, le fonctionnement du SIVOM ne correspond plus à la réalité et aux attentes des élus des 4 communes membres. Un commencement d'étude (de 1996 à 2001) avait déjà mis en exergue les inadéquations de ce SIVOM. En 2002, les élus en place ont décidé à l'unanimité d'aller plus loin dans leur réflexion et ont engagé un cabinet d'étude pour analyser les solutions possibles pour une évolution du syndicat qui convienne à tous.

La Présidente et les élus ont proposé 2 pistes de travail au bureau d'étude :

1 - dissolution du SIVOM

2 - syndicat à la carte : carte 1 - gestion de la station
 carte 2 : remontées mécaniques

Il semblait, suite aux nombreuses réunions de travail, que le syndicat à la carte était le plus adapté.

Aujourd'hui, la commune de Cohennoz propose une 3^{ème} piste de travail : son retrait du SIVOM.

Cette prise de position inattendue laisse perplexe les élus de Villard et Hauteluce qui ont du mal à comprendre ce revirement de position. Un long débat s'ensuit.

Madame la Présidente constatant la situation de blocage dans laquelle elle se trouve, propose à Madame la Vice Présidente, Maire de Cohennoz de se rapprocher de la Sous Préfecture pour connaître les modalités de cet éventuel retrait et les soumettre à ses collègues du SIVOM.

La Présidente,